



# le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

## s o m m a i r e

Edito

Quads et motos en forêt, danger !

A104, débat public à Triel

Le CIRENA dépose un recours gracieux auprès du Ministre

Réunion de quartier avec la Mairie

Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil

Un jardin pour les oiseaux

Randonnée autour de l'Hautil

La course de côte de Chanteloup

L'histoire trépidante et mouvementée du dimanche

Cinéma

De motte à motte,

Bon appétit !

Agenda

## Réunion de quartier



Voici les sujets abordés lors de notre réunion de quartier avec la Mairie de Triel : accueil périscolaire à Celestin Freinet, nouvelle école des Fontenelles, câble et dégroupage ADSL, construction de logements sur le terrain à côté de la Gare de Triel, nuisances aériennes, quads et motos dans la forêt de l'Hautil, demi-tour des semi-remorques sur la RD 22, assainissement aux Fontenelles et Rue d'Ecancourt, aménagement de la partie Nord de la RD 22 et réfection des rues sur l'Hautil .. et bien sûr les sangliers de l'Hautil ...

## A104, débat public à Triel-sur-Seine

Dans le cadre du débat public sur le prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval, s'est tenue le mardi 6 juin à Triel-sur-Seine, une réunion thématique sur les Milieux naturels et paysages.



Devant plus de 300 personnes, les chargés de mission de l'A104, paysagistes, géographes, écologues ont détaillé les impacts de cette future autoroute sur notre environnement.

## Activités festives de l'association



Samedi 24 juin, notre association organise avec la Municipalité de Triel-sur-Seine les Feux de la Saint-Jean 2006.

Venez passer un moment convivial et champêtre en famille et avec vos amis.

Animations, musique, buvette et restauration.

C'est à 20h30 au Parc aux Etoiles, sur l'Hautil.

## Edito

Voici la dernière ligne droite avant les congés d'été et avec elle ce numéro du Planitre. Encore une fois, nous nous faisons l'écho de ces petites choses qui animent notre quartier et notre bonne ville de Triel-sur-Seine.

La réunion de quartier que nous avons eu avec la Mairie a été l'occasion de faire le point sur tous les sujets qui vous préoccupent :

- l'absence de l'accueil péri-scolaire à Celestin Freinet, pas assez d'enfants concernés donc pas d'accueil, pas d'accueil donc de plus en plus de parents et d'enfants qui désertent l'école ..

- les nuisances aériennes, on minimise souvent la gêne subie par la population et pourtant à chaque réunion de quartier de nombreuses voix s'élèvent pour protester contre ces nuisances. N'oubliez pas que vous pouvez rejoindre notre association qui lutte au sein du CIRENA. Celui-ci vient de déposer un recours gracieux auprès du Ministre des Transports

- quads et motos dans la forêt de l'Hautil, l'arrivée du beau temps s'accompagne souvent des motos bruyantes qui sont une véritable agression pour la forêt, les promeneurs et les riverains des chemins ruraux

- demi-tour des semi-remorques sur la RD 22, les poids-lourds interdits de circulation sur Chanteloup, Maurecourt et Triel se trouvent piégés sur l'Hautil et doivent faire demi-tour pour retourner vers Boisement et Courdimanche qui tardent à mettre des panneaux d'interdiction d'accès

- assainissement Rue d'Ecancourt, bien que le programme d'assainissement soit bloqué sur Triel, faute de financement, le salut pour la Rue d'Ecancourt viendra de la Ville Nouvelle

- aménagement de la partie Nord de la RD 22, même si aucun travaux n'ont été réalisés, la Municipalité multiplie les actions sous la pression du Collectif pour la sécurité routière

- réfection des rues sur l'Hautil, la Mairie a promis de refaire la chaussée de nombreuses petites rues adjacentes à la RD22. Quelques travaux ont déjà été menés.

Nous suivons avec attention un autre dossier qui nous concernent tous, le bouclage de l'A104 dont le projet (ou l'abandon du projet) doit être enterriné d'ici

la fin de l'année. Vous trouverez dans ce numéro un large compte-rendu de la réunion thématique qui a eu lieu à Triel-sur-Seine et dont l'objet était l'impact de l'autoroute sur les milieux naturels et sur les paysages. Le tracé rouge fait passer l'A104 dans la plaine de Maurecourt et la voie express V88 qui rejoindra l'autoroute avec pas moins de quatre ronds-points entrainera la destruction des côteaux de l'Hautil qui seront réduits à une portion congrue.

Mais c'est l'été, profitons des beaux jours pour effectuer quelques randonnées sur ces magnifiques côteaux tant qu'il en est encore temps. Au moins, pas besoin de sortir la voiture et puis il y a toujours quelques découvertes intéressantes à faire. Nous vous proposons un circuit de 18 kilomètres que vous pourrez suivre à pied ou à vélo.

Enfin, venez nombreux partager quelques instants de convivialité à notre traditionnel Feu de la Saint-Jean qui a lieu samedi 24 juin au Parc aux Etoiles.

Pour conclure cet éditto, un mot sur l'association. Seuls 33 adhérents sont à jour de cotisations. Bien Vivre à l'Hautil est une association composée de bénévoles. Sans votre soutien, notre action n'a aucun poids ni même aucun sens. Nous oeuvrons pour la sauvegarde et l'amélioration du cadre de vie ainsi que pour la protection de l'environnement. Modestement peut-être, mais nous oeuvrons quand même. A vous de juger si cela en vaut la peine ...

Vincent.

Nous sommes au regret de vous informer du décès de notre amie et voisine, Jeanine GUERNION, survenu le 10 Juin 2006 à l'âge de 78 ans.

Nous présentons à Georges, son époux, à ses enfants et à toute sa famille nos sincères condoléances.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 15 Juin 2006 à l'église Saint Martin de Triel.

MC

## Quads et motos en forêt .. danger !



Depuis le mois de mai, vous avez été nombreux à constater la prolifération d'engins motorisés sur les chemins forestiers de notre Massif. Il n'est pas inutile de rappeler que la circulation de tous ces véhicules à moteur est strictement interdite dans la forêt de l'Hautil.

Au delà des règles en vigueur, chacun doit comprendre que la pratique des loisirs motorisés n'est pas compatible avec la fragilité de la forêt qui est classée en espace naturel sensible. Les chemins forestiers, la faune et la flore sont mis à mal par les passages répétés de ces engins bruyants et polluants alors que la forêt devrait être l'objet de toute notre attention.

Et que dire de la tranquillité et de la sécurité des riverains et des promeneurs .. le dimanche 14 mai, une famille s'est fait agresser par un groupe de quads non immatriculés qui avaient transformé la forêt en circuit de cross. Bien que la police municipale fut prévenue, ils recommencèrent le week-end suivant.

Bien sûr tous les pratiquants de motos ne sont pas des délinquants et il ne s'agit pas de stigmatiser la population contre eux.

Tout au plus pouvons-nous sensibiliser les parents dont un nombre de plus en plus important cède à la mode des pocket bikes ou pocket cross, vous savez ces petites motos qui fleurissent dans les publicités. Il n'est pas rare de voir des gamins de 7 ou 8 ans, bottés et casqués comme des grands, se promener dans les rues.

Rappelons d'une façon générale, qu'un enfant de moins de 14 ans n'est pas autorisé à utiliser une moto (ou quad) sur les voies ouvertes à la circulation y compris sur les chemins communaux. Après 14 ans, l'utilisation de motos est autorisée (en dehors de la forêt), à condition bien sûr que celles-ci soient dûment homologuées, ce qui est rarement le cas pour ce type d'engin et bien sûr non trafiquées.

Au passage, signalons l'hypocrisie des pouvoirs publics qui autorisent la vente des mini motos alors qu'il est interdit de les utiliser sur la voie publique ! Outre les dangers réels représentés par ces motos se pose le problème de l'assurance que l'on occulte souvent.. Une assurance spécifique est fortement conseillée car d'une part l'assurance liée à l'habitation ne couvre pas l'utilisation des engins à moteur et d'autre part le risque corporel ne sera pas couvert par votre Mutuelle santé.

Petites ou grandes, les motos et quads n'ont rien à faire dans la forêt. Ces activités "destructives" devraient rester cantonnées sur des circuits. Cinq quads passant une fois seulement chacun peuvent dégrader un chemin pour un an ou plus. L'intrusion de ces engins à moteur est une agression intolérable tant pour la forêt que pour le promeneur.

### Circulaire de Madame Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable.

Les ventes de véhicules à moteur conçus pour progresser " hors piste " en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ne cessent de progresser. De nombreuses catégories de professionnels et d'usagers de la montagne, forestiers, chasseurs, randonneurs, associations de protection de l'environnement, se plaignent de la présence de plus en plus fréquente et anarchique de ces véhicules, et tout particulièrement des quads, des motos vertes et des 4X4 sur les sentiers, en forêt, dans les dunes, sur les plages et d'une façon générale dans les espaces naturels.

Outre les dangers qu'ils peuvent représenter pour les randonneurs, les cavaliers et les autres usagers de la nature, les véhicules à moteur circulant dans les espaces naturels peuvent porter gravement atteinte aux habitats naturels ainsi qu'à la faune et à la flore sauvage.

La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est pourtant strictement réglementée. Mais force est de constater que cette réglementation qui remonte à 1991 est encore méconnue et, lorsqu'elle est connue, très largement transgressée.

Soucieuse de mettre un terme aux altérations portées aux habitats naturels tout en conciliant les différents usages de la nature, Madame Nelly OLIN a souhaité rappeler par circulaire du 6 septembre 2005 les termes de la réglementation en vigueur.

A cette occasion, la ministre de l'écologie et du développement durable a invité les préfets et les services de l'Etat concernés à mieux informer les élus et le public sur les conditions d'application de la loi. Des instructions de grande fermeté ont été données aux préfets et aux services de police impliqués dans la lutte contre ces pratiques dommageables pour l'environnement.



## A104, débat public à Triel-sur-Seine



oeuvre afin que les ouvrages d'art (pont principalement) et l'auto-route lui-même (passages en tranchées, futurs aménagements) s'intègrent au mieux aux vallées, étangs et îles.

leurs épais dossiers pour y trouver des aveux cinglants.

Ils ont essayé de nous convaincre que nous n'étions entourés que par de la nature "ordinaire" et que celle-ci ne pesait rien contre l'intérêt général que représentait la réalisation de cet autoroute. La nature ordinaire, c'est un champ de blé, un chemin de terre, un bosquet, des fleurs, des oiseaux, ces petites choses insignifiantes sans lesquelles la vie n'est pourtant plus tout à fait la même.

Dans le cadre du débat public sur le prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval, s'est tenue le mardi 6 juin à Triel-sur-Seine, une réunion thématique sur les Milieux naturels et paysages.

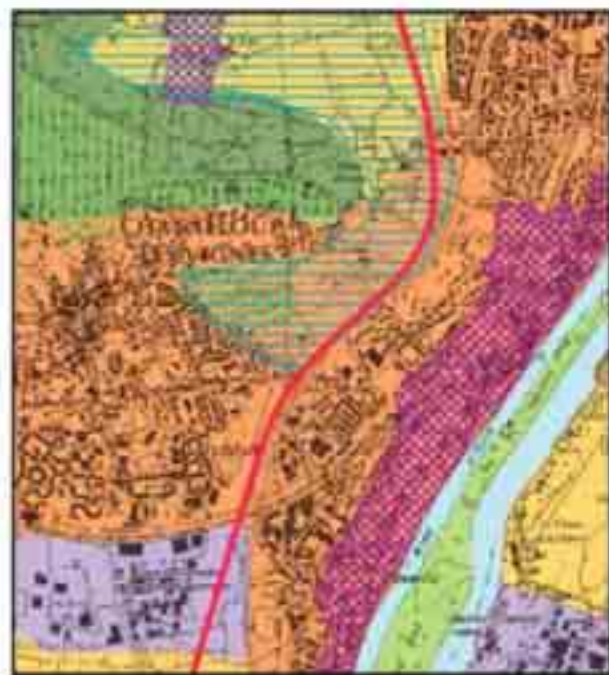
Les interventions de qualité des représentants du syndicat des propriétaires de l'île de Migneaux à Poissy et d'autres personnes présentes dans la salle du COSEC ont tôt fait de mettre en difficultés les experts qui n'ont pas convaincus par leurs propositions.

On peut aussi douter de la qualité des études menées quand on apprend par cet habitant d'Herblay que le tracé de l'A104 débouche dans les carrières et d'entendre le responsable de mission reconnaître qu'il s'en était aperçu il y a 15 jours et qu'il avait adapté le tracé de l'A104 en conséquence !

Devant plus de 300 personnes, les chargés de mission de l'A104, paysagistes, géographes, écologues et représentants de l'ONF ont détaillé les impacts que pouvaient avoir la réalisation de cette autoroute sur les milieux naturels.

Ile des Migneaux, étang des Galiottes, île de la dérivation, plaine de Maurecourt, coteau de l'Hautil et bien d'autres, tous ces milieux naturels subiront des dommages irréversibles à peine avoués par les spécialistes. Il faut aller puiser dans les fins fonds de

De nombreux opposants à l'auto-route (Propriétaires de l'île des Migneaux, Ile de France Environnement, Association des



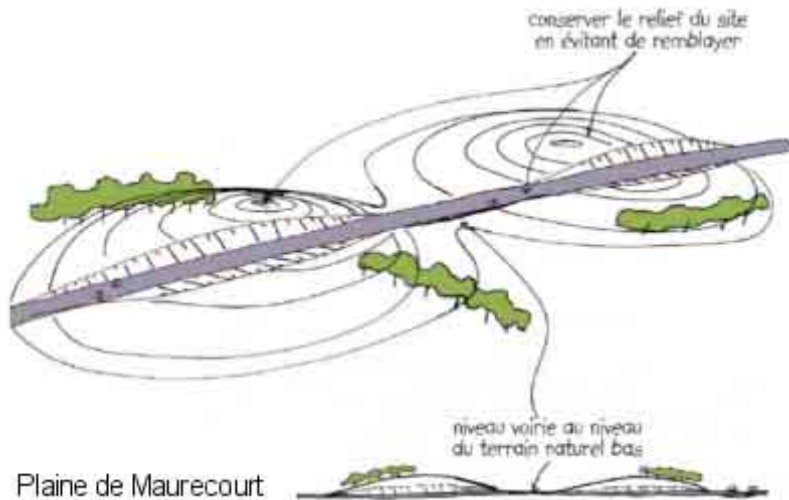
### Sensibilités

- Paysage urbain
- Paysage ouvert sous pression urbaine
- Zone d'activités en frange urbaine

### Protections

- ZPPAUP
- Périmètre d'intervention forcière de l'AEV
- Espace naturel sensible (zone de préemption)





usagers de transports d'Ile-de-France) militent pour les transports collectifs et pour la solution de déviation de Poissy et de désenclavement de la Boucle de Chanteloup. Cet axe utiliserait un nouveau pont reliant Carrières-sous-Poissy à Achères afin de desservir sa future plateforme multimodale.

L'amélioration du CD 30 permettrait une meilleure desserte de PSA à Poissy. Ce tracé utiliserait le pont de Triel et rejoindrait l'A13 en suivant la D154.

Pour le coteau de l'Hautil, le passage de l'autoroute, outre la dégradation irréversible pour l'environnement, va s'accompagner d'une perte des zones agricoles de part et d'autre de la V88 par leur nouvelle affectation au profit de l'urbanisation qu'a décidée la ville de Jouy-le-Moutier.

Cette fameuse V88 est une voie expresse qui va relier Mirapolis à l'A104. Pour la ville nouvelle de Cergy

il s'agit d'une rocade de contournement, elle passe à Jouy-le-Moutier derrière les Forboeuifs, les Cochevis, le Vast, les Solarias et Vincourt. La ville de Jouy-le-Moutier prévoit la transformation du Boulevard de l'Oise en 4 voies et son raccordement à la V88 à travers les champs, ou plutôt ce qu'il en restera.

VdS

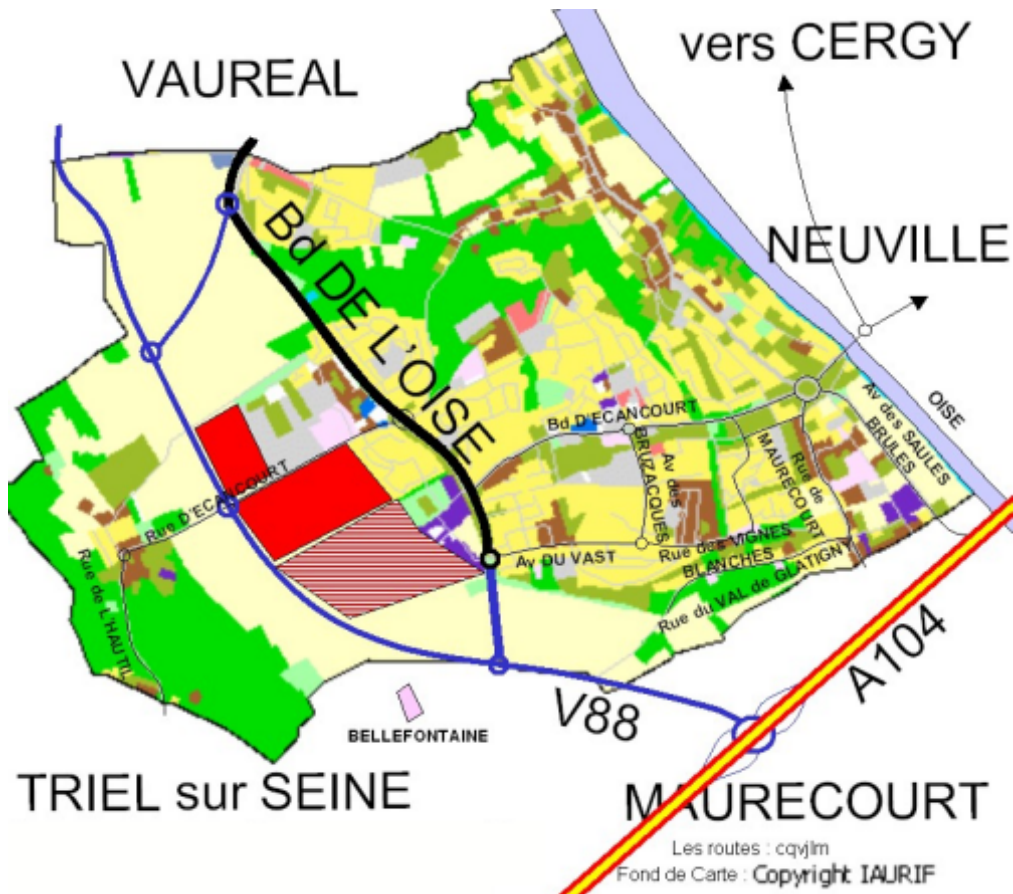
### Impacts sur la flore

- destruction d'espaces naturels
- risque de destruction d'espèces végétales protégées et/ou remarquables
- dégradation des berges en phase travaux ou lors de leur aménagement

### Impacts sur la faune

- mortalité par collision pour l'avi-faune
- destruction et réduction des habitats
- fragmentation et compartimentation des habitats (effet de coupure)

Compensations pour les coteaux de l'Hautil et la plaine de Maurecourt : ?



## Le CIRENA dépose un recours gracieux auprès du Ministre des Transports

A la demande du CIRENA, Maître Corinne Lepage a déposé un recours gracieux auprès du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer visant à ce que soit adopté un arrêté restrictif imposant des limitations concernant l'utilisation de l'aéroport de PARIS Charles de GAULLE.

Par un courrier en date du 11 juin 2004, l'association CIRENA a alerté le Ministre des Transports sur les graves nuisances sonores subies depuis quelques temps par les habitants du nord-ouest francilien du fait essentiellement de la réorganisation du trafic aérien sur l'aéroport de PARIS CDG qui a été opérée depuis mars 1996 avec la mise en place de la procédure MOSUD et qui s'est poursuivie en mars 2002 avec la réorganisation des couloirs aériens.

Les nuisances sonores sont désormais extrêmement importantes lors des phases d'atterrissage par vent d'est.

Or, il ressort des statistiques de Météo France, que les vents dans la région parisienne sont en provenance de l'ouest pour 60 % du temps et en provenance de l'est pour 40 % du temps.

Ce n'est donc pas de manière épisodique, mais très régulièrement que les habitants de la région nord-ouest d'ILE-DE-FRANCE subissent les nuisances sonores liées aux atterrissages sur l'aéroport de PARIS CDG.

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) a ainsi relevé pour les 1er et 2 avril 2005 le nombre, l'heure et l'altitude des survols sur quatre communes

(Andrésy, Conflans, Maurecourt Triel) situées à proximité du confluent de la Seine et de l'Oise:

1er avril				
195	184	103	189	
dont à moins de 1 000 mètres				
44	109	56	34	

2 avril				
166	161	73	155	
dont à moins de 1 000 mètres				
19	83	34	17	

Les mesures effectuées par le Cabinet ACOUPHEN les 27, 28 et 29 août 2005 sur Conflans ont montré une aggravation de la situation : ainsi le 29 août, une même habitation a été survolée 350 fois. Plus de 20 % de ces survols ont émis une émergence sonore supérieure à 60 décibels. Le CIRENA souhaite que soit adopté un arrêté imposant des altitudes minimum concernant les phases d'atterrissage ainsi qu'un arrêté limitant le nombre de mouvements annuels sur l'aéroport de PARIS CDG.

En dehors du respect des volumes de protection environnementale qui ont été mis en place en 2003, il n'existe aucune règle contraignante relative à l'altitude que les aéronefs doivent respecter lors des phases d'atterrissage en ce qui concerne cet aéroport.

De même que pour l'altitude des aéronefs en phase d'atterrissage, il n'existe pas de dispositions particulières ni législatives ni réglementaires, imposant un nombre de mouvements annuels maximal. L'autorité compétente peut toutefois prévoir des restrictions à l'utilisation d'un aéroport notamment en considération des nuisances sonores subies par les riverains.

Une procédure de descente dite "descente lisse" a été recommandée aux aéronefs, tandis qu'une autre procédure dite d'approche en "descente continue" est également expérimentée mais n'a pas fait l'objet d'un arrêté.

C'est dans ces conditions, et afin de limiter les risques pour la santé des habitants de la région nord-ouest de l'ILE-DE-FRANCE, que l'association CIRENA demande au Ministre d'adopter un arrêté visant, d'une part, à régir les altitudes lors des phases d'atterrissage et, d'autre part, à limiter le nombre de mouvements annuels sur l'aéroport de PARIS CDG.

Le texte intégral du recours gracieux est disponible en téléchargement sur <http://cirena.net>

Bulletin d'adhésion individuelle au CIRENA :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone: .....

Adresse e-mail : .....

Cotisation 2006 : 15 euros et plus pour ceux qui peuvent.



## Réunion de quartier avec la Mairie

Le vendredi 9 juin s'est tenue la réunion des quartiers Chemin des Gouillards, Chemin des Beauregards, Fontenelles et l'Hautil.

Après avoir fait les présentations de son équipe, Monsieur le Maire a convié les participants à poser leurs questions.

Les différentes questions posées concernaient les sujets suivants : Haut-débit à l'Hautil, câble à Triel, tout à l'égout rue d'Ecancourt, accueil péri-scolaire à l'école Celestin Freinet, nuisances aériennes, nuisances des quads et motos dans la forêt de l'Hautil, demi-tour des semi-remorques sur la RD 22 (Allée du Belvédère), danger des voitures roulant trop vite (Clos du Château), tout à l'égout rue des Fontenelles, accès prévus pour la nouvelle école rue des Fontenelles, aménagement de la partie Nord de la RD 22 et réfection des chemins perpendiculaires à la RD 22, dégâts provoqués par les sangliers à l'Hautil.

Après ces questions les différents membres de l'équipe de M. Houllémare et lui-même ont apporté les réponses suivantes :

### **Accueil péri-scolaire à Celestin Freinet**

Madame Puechavy explique que chaque année le nombre de réponses positives au questionnaire envoyé aux parents des enfants de l'école et aux nouveaux parents ne permet pas de mettre en place cette garderie (2 à 3 enfants seulement.) David Sellen le représentant des parents d'élèves de cette école fait remarquer qu'il serait intéressant de connaître le nombre de parents qui n'ont pas mis leurs enfants à l'école de quartier pour cette raison et qui ne font donc

pas partie des parents sondés.

### **Nouvelle école des Fontenelles**

Celle-ci remplacera l'école Charles Dupuis qui disparaît au profit d'une cellule Alzheimer . Le directeur des services techniques Monsieur Boudier explique qu'une analyse est en cours pour la problématique de la desserte de cette école : aménagements à prévoir pour sécuriser l'accès de l'école aux enfants. Les travaux devraient démarrer en juin 2007.

Une concertation avec les riverains et parents d'élèves est prévue prochainement.

### **Câble à Triel**

Suite aux difficultés financières de la société Noos, les projets de câblage à Triel sont arrêtés. Plus de développement prévu à ce jour .

### **Dégrouper ADSL**

Ceci ne dépend pas de la mairie (opérateurs privés) mais Triel est complètement dégroupé aujourd'hui.

### **Construction de logements sur le terrain à côté de la Gare de Triel**

Suite à la volonté de l'état de densifier les centres urbains (loi SRU), l'équipe municipale a choisi d'adhérer plutôt qu'être obligé de subir des projets.

### **Nuisances aériennes**

Monsieur Six souligne l'accroissement énorme du trafic aérien ces dernières années, et précise que la mairie est adhérente à une association contre les nuisances aériennes.

### **Quads et motos dans la forêt de l'Hautil**

Monsieur Rafton chargé de la sécurité des biens et des personnes dit avoir été informé de ces faits et avoir immédiatement envoyé des courriers aux personnes concernées pour leur rappeler que l'usage des motos ou quads dans la forêt est totalement interdit. Les sanctions pouvant aller jusqu'à une saisie immédiate du véhicule. Il rappelle qu'on peut appeler la police municipale au 06.03.06.29.75 y compris le dimanche ou sinon le 17.

### **Demi-tour des semi-remorques sur la RD 22**

Monsieur le Maire précise que suite à l'intervention auprès de la société Siremballage, il y a eu de grosses améliorations à ce sujet.

### **Assainissement aux Fontenelles**

Pas d'avis favorable du département pour cette opération.

### **Assainissement Rue d'Ecancourt**

Un projet est en cours avec la ville de Jouy le Moutiers limitrophe sur cette rue. Ce projet est donc plutôt bien parti.

### **Aménagement de la partie Nord de la RD 22**

La mairie apporte son soutien au Collectif de la Sécurité Routière. Des actions sont en cours pour faire avancer ces projets d'aménagement.

### **Réfection des rues sur l'Hautil**

Aménagement de la place Sudrot cet été. Ensuite d'autres réfections de rues sont prévues sui-

vant certaines priorités (pas de détail donné).

### Sangliers sur l'Hautil

Monsieur Houllémare précise que des battues sont organisées pour éviter que les sangliers soient trop nombreux, néanmoins, il conseille l'installation de clôtures électriques par les particuliers sur leurs terrains.

### Informations diverses données par l'équipe municipale

Kiosque info services : 2 animateurs accueillent les personnes intéressées par les " cyber services ".

Mardis de Triel : soirée littéraire ou musicale un mois sur deux à l'espace Senet.

21 juin 2006 : fête de la musique dans le parc Senet.

24 juin 2006 : feu de la St Jean à l'Hautil

14 juillet 2006 : feu d'artifices aux étangs de la base de loisirs de

Vernouillet

23/24 Septembre 2006 : traditionnelle fête du Flan avec la brocante.

Monsieur Houllémare nous a indiqué qu'une enquête publique aurait lieu prochainement concernant le projet du Centre Commercial Triel Sud.

La réunion s'est achevée autour d'un pot.

Anne Gaffory

## Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil

Depuis quelques semaines, une pétition reprenant toutes les demandes du Collectif circule sur le plateau. Elle a déjà recueilli plus de 200 signatures. Ce qui témoigne de l'impatience et de l'exaspération des Hautillois devant la progression constante de la circulation sur la D22 et les axes avoisinants.

Le Collectif a rencontré la Conseillère Générale du Canton Marie-Hélène Lopez - Jollivet le 11 avril. Elle nous a assuré de tout son soutien et a confirmé qu'elle ferait tout ce qui lui

était possible pour faire aboutir nos revendications et en particulier l'aménagement du tronçon Nord de la D22. Elle doit rencontrer prochainement le responsable de la Direction des Routes au Conseil Général et l'informer à nouveau des problèmes de sécurité routière sur l'Hautil.

Dans la perspective de cet entre-

tien, le Collectif a remis à Marie-Hélène Lopez- Jollivet un dossier retraçant l'historique du Collectif ainsi que des copies de l'étude Kynergos, traitant du tronçon Nord de la D22.

Le Président du Conseil Général, Monsieur Bédier, doit se rendre dans le canton de Triel en Septembre : Marie-Hélène Lopez

Yvelines pour les alerter sur les progressions de flux de circulation sur l'Hautil et leur demander des entretiens urgents pour étudier les solutions.

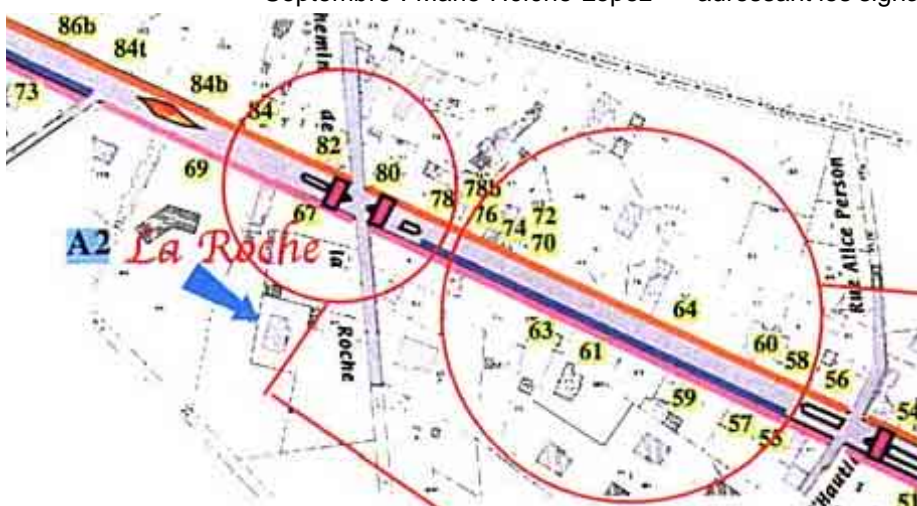
Enfin le Collectif a tenu au courant la Mairie de Triel-sur-Seine de son entretien avec la Conseillère Générale en lui adressant les signatures à la pétition dans le même courrier.

tion dans le même courrier.

Pour terminer une bonne nouvelle.... La Mairie de Triel-sur-Seine nous a confirmé par écrit que les travaux de la Place

Sudrot et de la Rue de l'école sont " programmés pendant les vacances scolaires de cet été ".

Robert Landsberger



- Jollivet le conduira à l'Hautil, où, espérons le, de bonnes nouvelles nous seront annoncées.

Dans le même temps, la Mairie de Triel-sur-Seine, suite à notre entretien du 27 février, a écrit de nombreux courriers aux responsables de la Ville Nouvelle ainsi que du Conseil général des



## Un jardin pour les oiseaux



L'auteur, Gérard Grolleau, chercheur à l'INRA se consacre depuis plus de 40 ans à la protection des oiseaux et de la faune sauvage. Il est fondateur du 1er groupe ornithologique parisien, le GOP, devenu CORIF, cofondateur et vice président de l'UFCS (Union Française des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage) est conseiller auprès de l'ONF (Office National des Forêts).

C'est un remarquable ornithologue. Je l'ai suivi plusieurs fois à l'Arboretum de Chèvreloup, dont il recense les oiseaux mensuellement. Je ne l'ai jamais vu utiliser ses jumelles. Il reconnaît les oiseaux à leur chant au printemps et à leurs cris, toute l'année, ce qui est très difficile...

Son livre comprend 3 parties :  
- Les oiseaux, hôtes des jardins  
- Attirer les oiseaux  
- Eloigner les indésirables

Dans la 1ère partie sont présentés les oiseaux, classés en visiteurs réguliers (mésanges, pinsons, verdiers, tourterelles).... Puis les visiteurs accidentels, comme bouvreuil, linotte, pic vert, grive musicienne.... Enfin les visi-

teurs saisonniers, comme gobe-mouche, serin cini, grive mauvis... Certains sont exceptionnels comme le jaseur boréal, qui a envahi la France et l'Europe de l'ouest l'an passé et que les ornithologues ont pu observer grâce aux indications données sur Internet.

Ensuite, l'auteur indique les différents types de jardins et les milieux propres aux oiseaux sont analysés : pelouse, haies, massifs de fleurs, arbustes, arbres fruitiers et d'ornement, murs....

En fait, si les oiseaux visitent les jardins, c'est qu'ils y trouvent leur intérêt. En dehors de la reproduction, la recherche de nourriture est leur préoccupation essentielle et elle reste la principale raison de leurs visites.

Les haies sont très importantes. Celles constituées de thuyas ou de leylands, très à la mode depuis 30 ans, excellents isolants visuels sont comparables à du "béton vert" et quasiment stériles. Leur taille régulière les rend denses et difficilement pénétrables.

La haie idéale pour l'amateur d'oiseaux est une haie variée, taillée 1 fois par an, quand les nichées sont terminées et les fruits consommés. Elle mélange arbustes à fleurs et à fruits si possible pour les différentes époques de l'année, des buissons caducs et persistants, des épineux comme l'aubépine, qui ont la faveur des petits passereaux qui y bâtissent leur nid, hors d'atteinte des pies et des corneilles.

N'oubliez pas les grimpants, lierre, clématite, mélangez les à des espèces à feuillages décoratifs, d'autres à fruits, vigne vierge, kiwis, cotonéasters, pyracanthas....

Les oiseaux ne sont guère attirés par les fleurs habituelles des

massifs comme pétunias, pélagoniums, œillet d'Inde ou bégonias, fleurs "trafiquées". Préférez les vivaces, elle attirent plus d'insectes et produisent plus de graines. Marguerites, doronic, asters, rudbeckias feront la joie des bourdons et...des fauveltes. Si vous aimez les chardonnerets élégants, semez des cosmos dont ils adorent les graines.

Ne soyez pas trop scrupuleux quant à l'entretien des massifs. Laissez quelques fleurs faner, former leurs graines comme les soucis, coquelicots, digitales.

A la campagne, on peut même accueillir des plantes indigènes, les compagnons blancs, les carottes, les cardères que l'on nomme si joliment "cabarets des oiseaux".

Et les potagers, intéressent-ils nos amis ailés ? Pas forcément sauf quand on les retourne. A ce moment, vers de terre, larves d'insectes, graines, ramenés à la surface, font la joie des merles, grives, rouge gorge et accenteurs.

Si votre pelouse est grande, n'en tondez régulièrement qu'une partie et laissez pousser le reste jusqu'à fin juin, permettant ainsi la production des graines sauvages de graminées. C'est ce que l'on fait pour certains bords de routes, particulièrement en Belgique, en avance dans ce domaine...

Il est évident qu'il faut utiliser le minimum de pesticides. Les herbicides ne sont pas indispensables. Il faut mieux arracher les "mauvaises herbes", couvrir la terre d'un paillis végétal protecteur : déchets de tonte, écorces de pin, paillettes de lin. Aucun produit, même "biologique" n'est anodin. Pas d'insecticides non plus...

Créez un point d'eau pour fidéliser les oiseaux. Ils en ont besoin pour boire et se baigner : soit un petit bassin, dont les bords seront en pente douce ou même une petite vasque, avec quelques cailloux servant de perchoirs.

En hiver, l'eau peut geler. Dans ce cas, pas d'alcool ni de sel. Une ou 2 gouttes d'huile peuvent quelquefois suffire.

On peut aider la nidification des oiseaux cavernicoles en installant des nichoirs quand les cavités naturelles sont rares. La manie de couper les vieux arbres est une erreur. Vous êtes vous donné la peine et la joie d'observer un vieux pommier, entouré de lierres, de clématite ? Des milliers d'insectes y vivent, s'y reproduisent, des papillons y pondent leurs œufs et les chenilles seront un régal pour les mésanges, les pics y viendront tambouriner et à la campagne, des chouettes chevêches pourront y venir y nicher... Les grincheux pourront dire que lors de la tempête de 1999... Passons.

Depuis l'Antiquité, l'humain a fabriqué des nichoirs, en joncs, en terre, en bois... Les modèles sont variés et faciles à construire. Des plans sont donnés dans le livre.

En hiver, on pense toujours à nourrir les oiseaux. Les insectivores stricts, hirondelles, gobe mouche, sont partis en Afrique. Les autres adaptent leur régime et deviennent granivores, comme mésanges, accenteurs, troglodytes... Il faut les aider quand la nourriture est rare et ou inaccessible. Que leur donner ? Du tournesol pour ceux qui peuvent les décortiquer (verdiens, mésanges, gros bec,...) et des petites graines vendues pour les "oiseaux du ciel", afin que les rouges-gorges, les accenteurs et les troglo-

dytes puissent trouver provende. Merles et grive préféreront les pommes bien mûres.

Les "pâtées universelles" vendues dans le commerce s'abîment rapidement avec l'humidité. Toute nourriture doit être saine, évidemment. Pas d'aliment salé (un poison), pas de pain, qui en s'humidifiant, moisit et devient toxique, de la graisse, avec modération. C'est comme chez



les humains, les excès de graisse sont mauvais.

C'est un grand plaisir d'observer les oiseaux à la mangeoire !!! La mangeoire que j'utilise est un cylindre de plastique transparent de 40 cm de long et 5 cm de diamètre, avec 6 perchoirs, que je remplis de tournesol. Comment les oiseaux procèdent-ils ?

Si je suis mésange charbonnière, je peux me percher sur une branche, puis voler directement à la mangeoire, saisir une graine et partir m'installer sur une branche pour la déguster.

Si je suis verdier, je m'installe carrément sur un perchoir, et décorique les graines à toute vitesse, balançant négligemment les épluchures alentour. Parfois, c'est la bagarre. A coups de bec, on défend son bifteck.... Il n'est pas rare de voir 2 verdiers s'envoler avec la même graine ! Le plus fort

gagne. C'est la loi de la dure vie.. La sittelle, vous savez, l'oiseau capable de descendre sur un tronc la tête en bas, eh bien elle fait la loi. On lui laisse la place. Au sol, pinsons des arbres, rouges gorges, accenteurs et autres viennent se nourrir des débris.

Cet hiver, j'ai dû acheter au moins 50kg de tournesol... je ne le regrette pas. J'ai eu le plaisir de voir 2 fois un pic épeiche, 2 ou 3 pinsons du nord, qui viennent du nord et de l'est de l'Europe, peut être de Sibérie qui sait et qui ont débarqué dès novembre. Et puis 4 espèces de mésanges dont la nonnette et la huppée, une douzaine de tarins des aulnes, seulement hivernants. Il faut arrêter le nourrissage au printemps.

Le livre de Monsieur Grolleau se termine par "les gestes qui sauvent les oiseaux", comme fixer une silhouette de rapace sur les grandes baies vitrées, les colliers anti-chats (les chats sont les prédateurs les plus redoutables de nos jardins), que faire des oiseaux tombés du nid, les oiseaux indésirables, les espèces envahissantes, les méfaits des bandes d'oiseaux, la prévention des dégâts...

Tous les problèmes sont abordés. Lisez "Un jardin pour les oiseaux". C'est une mine de renseignements, les photos sont belles. Il vous donnera envie d'aménager votre jardin pour que les oiseaux y viennent nombreux. Attirer les oiseaux doit être un objectif des jardiniers. Si petit soit-il, un jardin est un morceau de nature. L'humain doit y cohabiter avec les insectes, parfois les petits mammifères et presque toujours les oiseaux.

Françoise

## Randonnée autour de l'Hautil

La question nous est souvent posée : entre interdictions et dangers potentiels, où peut-on se promener dans la forêt ?

Le plus simple est de rester dans ses marges et d'appliquer quelques principes de précaution. Ainsi on évitera d'amener des enfants sans avoir au préalable reconnu les lieux. Quoiqu'il en soit, il s'effectue sous votre entière responsabilité.

Ce tour de l'Hautil couvre une distance d'environ 18 kilomètres. Il débute depuis la Mare et se dirige vers le Château de la Tour. De-là il permet de rejoindre les Stèles de la RD22 en passant par le carrefour Corneille. Le circuit permet ensuite de découvrir les Côtes Blanches qui surplombent Chanteloup. Fleurtant avec les Charvaux d'Andrésy où l'on a une magnifique vue sur le Confluent de l'Oise et de la Seine, le chemin

vous ramènera sur l'Hautil par le château du Fay, puis la Barbannerie. Par le chemin du Cordon il rejoint Ecaucourt. Enfin après avoir fait le tour du Bois de Boisemont vous pourrez regagner votre point de départ.

VdS





## La course de côte de Chanteloup



Si vous avez fait la randonnée décrite à la page précédente vous aurez remarqué la stèle dédiée à Paul Meyan qui organisa, le 27 novembre 1898, la première course de côte du Monde dans la montée de Chanteloup.

Ce monument à l'initiative de l'Automobile Club de l'Île de France et de la société des pneumatiques Dunlop est érigé à l'endroit où se trouvait la ligne d'arrivée de l'épreuve. Il se trouve sur le CD22 tout en haut de la Côte de Chanteloup en allant sur Boisemont et Courdimanche.



La course se disputait sur une distance de 1782 mètres avec une pente de 10% sur un tiers du parcours. Deux premières éditions ont eu lieu en 1898 et 1899 après une interruption de 25 ans elles reprirent en 1926, la longueur du parcours a été ramenée à 1200 mètres et se déroula jus-

qu'en 1935 avec un break en 1932 du au mauvais état de la chaussée.

Les deux premières épreuves furent remportées par Jenatzy sur une voiture électrique en 3'52", soit une moyenne de 28km/h, l'année suivante 34km/h notons que le dernier de l'épreuve a mis 22'15" pour effectuer la montée.

A partir de 1926, Les professionnels sont arrivés avec Bugatti, Delahaye, Salmon, Amilcar, Peugeot, Rosegart, Walcker et Chenar. La course automobile fut doublée d'une course moto avec Harley-Davidson, Terrot, Gillet-Herstal, Indian et Sunbeam.

Le record absolu de l'épreuve est détenu par José Scaron sur Almicar 1100 en moins d'une minute. Une série d'accidents très graves survenus sur d'autres courses de cote dans la région ont sonné le glas de cette épreuve.

Depuis 1992, chaque année au printemps, se déroule une épreuve réservée aux voitures anciennes.

**En 1926, le PETIT REVEIL rela-**  
**taait:**

"Pour la huitième fois, l'automobile club de l'Île de France organisera le dimanche 18 mars prochain, la classique course de cote de Chanteloup (Seine et Oise) qu'il rénova en 1926. Comme les années précédentes, cette épreuve aura lieu sous les règlements généraux de l'UMF et de l'ACF. Elle est ouverte à tous les



véhicules automobiles à 2,3 et 4 roues, c'est à dire aux motocyclettes, sidecars et cyclecars et aux voitures de toutes cylindrées de course, de sport et de tourisme. Le pourcentage de la cote varie de 3,6% à 10,6%.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : 20F pour les motocyclettes, 30F pour les sidecars et les cyclecars, 50F pour les voitures de tourisme, 75F pour les voitures sports et 100F pour les voitures de course. Tous ces droits sont déduits de moitié en faveur des sociétaires de l'ACIF.

Les concurrents pourront effectuer trois tentatives. Le premier départ sera donné à 14 heures très exactement. Des mâquettes de bronze, d'argent et de vermeil récompenseront les vainqueurs.

## L'histoire trépidante et mouvementée du dimanche

*De 1700 à nos jours, le dimanche des Français n'a cessé de déclencher passions et controverses...*

*À l'origine purement religieux, il se transforme sous l'Ancien Régime en un jour déjeté populaire. Remis en cause par la Révolution, il est balayé au XIXe siècle par une industrialisation effrénée. Il revient en grâce à la fin du XIXe siècle et se dit enfin légaliser en 1906, après de nombreuses péripéties religieuses, politiques et sociales ...*

### La naissance du dimanche

Les origines du dimanche viennent du temps où les premiers chrétiens décident de prolonger le culte juif du sabbat aux premières heures du lendemain pour commémorer la résurrection de Jésus-Christ, le "septième jour". Cette cérémonie se perpétue au cours des siècles suivants et s'impose peu à peu comme une véritable fête religieuse. Devenu Dies Domenica, le jour du Seigneur obtient, en 321, une sanction civile dans l'Empire romain : l'empereur Constantin ordonne la cessation du travail (en dehors des travaux agricoles) le dimanche afin que les chrétiens puissent assister aux offices divins. L'application du précepte religieux dominical entre ainsi dans les mœurs et se renforce à partir du VIe siècle. Lorsque l'église interdit définitivement tous les travaux de la terre, les actes judiciaires, la chasse, les marchés et les ventes publiques pendant ce jour saint.

### Le jour du Seigneur

Soutenue par le pouvoir séculier, l'autorité ecclésiastique impose aux fidèles la sanctification du dimanche à travers deux principes obligatoires : l'assistance à la messe et l'abstention, de toute oeuvre servile. Elle instaure en même temps un rigorisme moral en excluant tout ce qui peut entraver le caractère sacré du jour du Seigneur : foires, danses publiques, jeux de farces, bateleurs sont désormais interdits. De même,

les tavernes et les cabarets sont fermés. La juridiction poursuit toute infraction à l'ordonnance. Après une amende la première fois, six heures au carcan la seconde fois, le blasphémateur dominical - quand il ne va pas en prison - court le risque d'avoir la langue ou les lèvres percées. Dans de telles conditions, rares sont ceux qui ne vont pas à la messe... Malgré ces exigences, le dimanche à l'église rencontre l'adhésion de la communauté. Les auto rités ecclésiastiques développent en effet le faste des cérémonies religieuses pour attirer et impressionner les fidèles. La musique des orgues et le chant des cantiques frappent une assistance rurale qui ne connaît guère de spectacles d'une telle grandeur. La lumière des cierges, le parfum de l'encens, la richesse des ornements des autels créent un contraste avec les conditions d'existence modestes des fidèles, dans un monde où règne la peur des famines, les épidémies et les violences. Au-delà de sa beauté, la messe dominicale revêt également une importance sociale parce qu'elle réunit toute la communauté, elle représente le relais idéal pour transmettre des annonces d'ordre politique, économique et juridique. Les habitants, souvent analphabètes, apprennent ainsi chaque dimanche les informations qui les concernent : annonce des naissances, mariages, victoires militaires, traités de paix, ventes publiques...

Sous l'Ancien Régime, le dimanche incarne un rendez-vous hebdomadaire essentiel pour échanger des nouvelles et s'instruire sur les affaires de la vie courante.

Si le clergé exige une rigueur morale pendant le temps libre du dimanche, la population ne se soumet pas entièrement aux obligations de l'église et réussit à bâtir une vie dominicale en dehors de la sphère religieuse. Celle-ci se manifeste tout d'abord par une fête vestimentaire : "l'habit du dimanche" du peuple ou les effets de toi-

lette de la bourgeoisie plongent la journée dominicale dans un jeu des apparences, au grand dam des prêtres qui s'offusquent que les montres et les éventails se substituent aux "chapelets qui servaient autrefois de bijoux aux femmes" ! Malgré les interdits, les cabarets, cafés, guinguettes fleurissent de toute part... On boit, on joue aux cartes, quilles, boules, on fait des affaires, on vend du bétail... Toutes ces activités sont néanmoins propices aux débordements licencieux et au déclenchements d'actes de violence.

Le dimanche devient peu à peu le jour de la débauche et de l'ivrognerie. Les élites s'indignant bientôt des jouissances populaires qui entraînent de nombreux incidents et une montée des crimes développent alors un nouveau discours : il vaut mieux que le peuple travaille plutôt qu'il se livre aux plaisirs.

### Le "décadi" révolutionnaire

C'est ainsi que le temps dominical connaît au siècle des Lumières un véritable changement idéologique, marqué par la préoccupation sociale et la crainte du mauvais emploi du temps libre populaire. Au nom de l'économie et de la morale, les philosophes condamnent les maux provoqués par l'oisiveté et prônent un retour à la Raison. La religion est considérée comme un obstacle au progrès de la vie sociale et économique. Survient alors la Révolution et sa tentative de déchristianisation du temps : un nouveau calendrier est créé dans lequel le dimanche devient le "décadi". Ce calendrier républicain ne garde plus que 36 décadis au lieu de 52 dimanches, diminuant ainsi de moitié le nombre de jours chômés. Cette entreprise, certainement un des plus grands échecs de la Révolution, se heurte à une résistance collective imprévue : la société traditionnelle, qui percevait le temps par l'intermédiaire des cloches quotidiennes et des fêtes saintes, ne trouve plus de repères. Fidèles aux

curés de la paroisse et au rassemblement religieux, les habitants des campagnes continuent de célébrer le dimanche. Quant aux décadis, consacrés à l'institution civique et au devoir du citoyen, ils ennuient plus qu'ils n'amusent. Conscients de l'attrait exercé par la beauté des cérémonies divines, les républicains décident d'instaurer une fête révolutionnaire opposée à la fête chrétienne qui emploierait tous les interdits de la religion : une autre fête, improvisée, bruyante et immorale prend alors sa revanche pendant quelques mois de l'an II sur les contraintes subies dans le passé. Le peuple danse sur les tabernacles, boit sur les bancs d'églises de l'eau-de-vie dans les calices !

### **Le déclin du dimanche populaire**

Le dimanche festif sort victorieux et renforcé des épreuves révolutionnaires. Pour éviter la faute commise par les pères du décade, Napoléon rétablit le dimanche comme jour de fête : il accorde le repos du dimanche aux fonctionnaires mais laisse la liberté aux autres catégories professionnelles de faire ce que bon leur semble. La conception libérale de l'Empereur offre une nouvelle image au dimanche une image religieuse qui voit toujours les paroissiens se rassembler autour de leur prêtre, une image festive encore plus forte, et finalement une image du travail qui paie son tribut aux nouvelles lois de l'économie capitaliste. Cette évolution prend une dimension plus forte avec la monarchie de juillet qui prône le libéralisme économique et ouvre un nouveau chapitre à l'histoire du dimanche.

Pendant plusieurs décennies, le travail dominical connaît son apogée. L'industrialisation, dévoreuse de main-d'œuvre et de temps, en est la principale raison. Mais il en est une autre, sous-jacente et profonde à la fin du XIXe siècle : une partie de la classe ouvrière, dont la blouse révèle clairement la position de paria dans la société, craint le temps libre du dimanche. Le contact avec la bourgeoisie sur les promenades

publiques lui montre en effet le fossé qui les sépare. Dès lors, l'ouvrier préfère chômer le lundi. Le Saint-Lundi, "jour de débauche" où le peuple se révolte contre sa condition sociale, devient l'expression la plus visible de la déception ressentie par la classe laborieuse face aux bienséances du dimanche catholique et bourgeois.

### **La réinvention du repos dominical**

La société capitaliste de l'époque, qui a besoin d'ouvriers dociles et disciplinés pour satisfaire aux exigences de productivité, souhaite contrôler tout ce qui pourrait mettre en péril l'ordre moral. Elle décide de supprimer le Saint-Lundi pour rétablir le dimanche comme jour de repos centré sur la famille et, si possible, sur la religion. Parallèlement, des voix commencent à s'élever pour attribuer au monde salarial le droit à un jour de repos hebdomadaire. La conviction selon laquelle le repos régulier d'un jour par semaine est indispensable à la santé de l'ouvrier, à la natalité et à la lutte contre l'alcoolisme, s'impose progressivement. De même, il est établi qu'une diminution du temps de travail améliore la qualité, la quantité de l'ouvrage, et augmente la productivité. Le problème majeur à résoudre reste l'emploi que l'ouvrier fera de ce temps libre en l'absence du frein moral que représentait autrefois la religion. Les élites se tournent alors vers le concept de la famille et attribuent à la femme, mère et épouse, un rôle central dans la campagne de domestication de l'ouvrier et de l'homme du peuple de façon générale. Des divertissements "honnêtes et conformes" apparaissent pour encadrer les ouvriers : lecture de journaux pour les hommes, de romans feuilletons pour les femmes, visite de musées, promenade, jardinage... Les patronages se développent également, tout comme les associations musicales et sportives. Ces dernières restent des institutions disciplinaires où règnent ordre et hiérarchie. Toutefois, le public populaire, encore une fois, n'a cure de cette

nouvelle autorité qu'on lui impose, et s'enflamme bientôt tous les dimanches après-midi pour la "petite reine" et le ballon, qu'il soit rond ou ovale !

### **Une conquête perpétuelle**

Vers 1890 se développe un mouvement social des employés en faveur du repos dominical. Sous la pression de la rue, une loi est finalement promulguée en 1906. Elle assure à une grande partie du monde salarial un repos hebdomadaire d'une durée de vingt-quatre heures, fixé le dimanche. Le repos dominical entre ainsi dans les mœurs, de façon régulière, au prix d'une lutte qui aura duré trois siècles ! Il ouvre la voie à un mouvement d'extension du temps libre qui s'intensifie après la Seconde Guerre mondiale et s'oriente vers une revendication d'un "bloc de temps" intégrant le week-end, les congés payés et la retraite. Si le dimanche, jour de repos, de la famille et des loisirs est établi aujourd'hui, il subit encore à notre époque une certaine instabilité. Depuis 1980, un nouveau débat émerge en effet, sous l'impulsion de certaines entreprises marchandes et de grande distribution qui cherchent à briser l'interdiction d'ouvrir les établissements le dimanche. Les défenseurs du repos dominical avancent toujours le repos, la famille et l'importance d'un congé collectif pour la vie culturelle et sociale : leurs adversaires évoquent l'augmentation d'un chiffre d'affaires qui pourrait créer des emplois, ainsi que l'animation des rues et la liberté du commerce.

Pour ou contre le travail dominical ? Chacun défend ses intérêts. En attendant, le dimanche, habitué tout au long de son histoire à de multiples rebondissements, n'a pas fini de défrayer la chronique !

CB

JULIE LEBLAN

POUR EN SAVOIR PLUS

Histoire du dimanche de 1700 à nos jours. Robert Beck, Édition L'Atelier.



## Cinéma

### Inside Man



Ce film de Spike Lee avec Denzel Washington dans le rôle principal est un vrai régal. Il ne s'agit pas d'un énième braquage de banque, mais d'un scénario très original ou il vous faudra attendre la toute dernière minute pour comprendre le film. On a vite l'impression que les braqueurs, par ailleurs très organisés, ne sont pas venus chercher des billets de banque mais autre chose. On nous fait deviner lentement que ce quelque chose est un secret horrible, que le grand

patron de la banque cherche à tout prix à dissimuler.

La prise d'otages liée au braquage est l'occasion de faire parler l'humour des citoyens new-yorkais de tous horizons et de nous faire plonger dans l'univers cosmopolite de la ville. Les flics ne sont pas des brutes épaisses uniquement prêtes à en découdre, mais des êtres pensants, intelligents et très tactiques. Le ou les méchants sont ailleurs, mais qui sont -ils ?

Les dialogues fulgurants, le ballet d'images d'une grande virtuosité, la tension mêlée à une bonne dose d'humour et une superbe bande son vous font passer un grand moment de plaisir

Robert Landsberger

## De Motte à motte

### Antiparasite ou Coccinelles

Les pucerons festoyent encore sur les rosiers et autres plantes du jardin. Avant de vider nos bombes insecticides sur nos chères plantes et de brûler leurs feuilles, accueillons plutôt les coccinelles sur nos plates-bandes.

C'est un incroyable coléoptère. Redoutable dévoreuse de pucerons, la coccinelle se métamorphose quatre fois au cours de sa vie : oeuf, elle devient larve, chrysalide, puis enfin coccinelle ! Jaune, rouge à points blancs voire même sans points, elle est souvent rouge à points noirs.

Il en existe 2500 différentes ayant six pattes velues et crochues. Avez-vous vu ses ailes ? Trop tard, elle s'est envolée !

La championne est la larve coccinelle, elle gobe près d'un millier de pucerons au cours de sa courte existence de 20 jours.

Les insecticides tuent les pucerons mais aussi les coccinelles et autres insectes utiles pour nos jardins. Ainsi la chaîne écologique est rompue !

Pour accueillir et protéger les "Bêtes à Bon Dieu", le premier refuge se trouve chez nous; plus il y a de fleurs, légumes, fruits,



haies ou simplement herbes sauvages et plus il y a de coccinelles et autres insectes de passage.

Alors si on avait le look coccinelle !

Syviane

### 23 Juin: Saint Audrey

"Eau de Saint-Jean peu de vin et pas de froment".

### 14 Juillet

"Quand la lune revient au beau dans trois jours elle porte chapeau"

### 20 Août: Saint Bernard

"Temps sec en Août et gros nuages bleus, neige tout l'hiver"

## Bon appétit !

Cet été, oubliez les salades insipides de riz, pâtes ou pomme de terre pour accompagner vos grillades et pique-niques. Essayez plutôt une salade à base de haricots. Évitez les haricots en boîte, et pour cette recette le thon en boîte; privilégiez plutôt les haricots secs et thon frais. Pour se mettre en bonne humeur pour préparer cette salade, offrez vous un bon cocktail d'été bien rafraîchissant, "le clébard salé".

### Clébard Salé

une part gin ou vodka  
trois parts jus de pamplemousse  
sel fin  
rondelle de citron

Frottez le bord d'un grand verre avec la rondelle de citron, puis placez le dans une petite assiette de sel fin, afin de couvrir le bord d'une fine couche de sel. Mettez plusieurs glaçons dans le verre, ajoutez le gin ou vodka et remplissez le verre avec le jus de pamplemousse. Variation: remplacez le gin ou vodka par le tequila pour faire un "chihuahua salé".

### Salade de Thon aux Haricots

1 kg haricots blancs secs  
3 c. à soupe huile d'olive  
500 g steak de thon  
3 gousses d'ail  
1 oignon rouge  
sauge fraîche  
sel et poivre

pour la sauce:

jus d'un demi citron  
2 c. à soupe vinaigre de vin blanc  
1 c. à soupe moutard de Dijon  
3 c. à soupe huile d'olive  
sel et poivre

1 - faites tremper les haricots une nuit dans l'eau froide. Egouttez-les, puis recouvrez-les de l'eau dans une casserole, ajoutez un bouquet garni, portez à ébullition et laissez mijoter 1 h à 1 h 1/2. Egouttez à nouveau et laissez-les refroidir.

2 - faites revenir les steaks de thon dans un peu d'huile 3 à 5 minutes de chaque côté suivant l'épaisseur des steaks. Retirez-les de la poêle et laissez refroidir.

3 - dans la même poêle, faites



chauffer 3 c. à soupe d'huile d'olive, ajoutez l'ail et quelques brins de sauges et faites-les revenir à feu doux. Lorsque le sauge commence à grésiller, retirez l'ail.

4 - mettez les haricots dans cette même poêle, ajoutez 3 c. à soupe d'eau, salez, poivrez et laissez sur un feu doux en remuant jusqu'à l'absorption de l'eau. Retirez les brins de sauges et transférez les haricots dans un saladier pour les laisser refroidir à nouveau.

5 - émiettez le thon après avoir retiré la peau et les arêtes. Ajoutez l'oignon rouge haché finement, la sauge ciselée, le thon et la sauce vinaigrette aux haricots et tournez le tout délicatement.

David

## Agenda

- **Samedi 24 Juin 2006, à 20h30**

Feux de la Saint-Jean au Parc aux Etoiles, organisés par Bien Vivre à l'Hautil et la Municipalité de Triel-sur-Seine

Musique, animations

Buvette, merguez, frites



## Hautil Pratique

### Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi  
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi  
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

### Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike, Close, Vincent Di Sanzo, Sylviane Dorizon, Anne Gaffory, Robert Landsberger, Françoise Magnard, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97



# Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,..),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org)

**à vos crayons,**

**à vos claviers,**

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



**BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2005**

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine  
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom épouse: .....

Adresse: ..... Prénom époux : .....

.....

.....

Tél : ..... Email : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

Famille, 18€  
 Individuel, 11€